

# Guide de visibilité

PROGRAMME GÉNÉRAL  
D'AIDE FINANCIÈRE DU FEN

Décembre 2022



Chambre  
des notaires

**Le présent Guide traite des aspects spécifiques de communication et de visibilité dans le cadre des partenariats entre la Chambre des notaires du Québec (« la Chambre ») et les organismes financés par le programme général d'aide financière du Fonds d'études notariales (« FEN »). La prise en compte du présent Guide et des conditions particulières prévues dans l'Entente de financement constituent des conditions mêmes du financement.**

**Notre souhait est le développement de partenariats qui font rayonner la Chambre et la profession notariale ainsi que les projets ou les organismes financés. Afin d'y parvenir, la Chambre invite les organismes à maintenir une communication en continu avec elle.**

**Pour toute question sur l'application de ce guide :**  
 aide.financiere@cnq.org  
 514 879-1793 /  
 1 800 263-1793, poste \*5007

## 1 Principe directeur

La nature de la contribution de la Chambre va au-delà de l'aspect du soutien financier. L'objectif est de développer des partenariats durables qui mettent en évidence les échanges d'expertises et d'expérience et la mise à disposition de connaissances juridiques.

Dans cette même optique, il va de soi que la Chambre fera la promotion des projets retenus, via ses activités, ses médias et autres initiatives porteuses de rayonnement. Nous visons ainsi l'établissement d'un partenariat qui favorise la mise en valeur de toutes les parties prenantes.

---

**Le principe directeur du présent Guide est la création d'une véritable réciprocité. Celle-ci est essentielle pour le développement d'un partenariat qui aura des impacts durables dans le temps, dans l'espace et auprès de la clientèle cible.**

---

## 2 Objectifs du Guide de visibilité

- Définir les paramètres de diffusion du partenariat (et des activités financées) sur les différentes plateformes, incluant les médias sociaux : le relais d'information, la création et la diffusion de contenu et d'histoires à raconter.
- Rendre optimal l'éventail de visibilité accordée à la Chambre et à la profession notariale  
 La Chambre propose une série d'activités de visibilité spécifiques et efficaces pour faire connaître la profession notariale au public québécois. Le plan de communication et de visibilité doit être construit en partie de manière à reconnaître clairement la profession notariale.
- Définir les normes d'image de marque de la Chambre et de la profession notariale
- Encadrer les mentions relatives à l'Ordre et à la profession  
 La Chambre s'est dotée d'un Guide de marque afin de veiller à la cohérence de son image graphique, d'assurer le respect des normes et d'encadrer toute utilisation de l'identité visuelle (logo) prévue pour l'identification du partenariat. Voir annexes A et B.
- Assurer une cohérence et une équité des moyens de communication privilégiés entre les parties et auprès du public, selon la nature des activités financées.

### 3 Plan de visibilité du partenaire

L'organisme demandant une aide financière doit déposer son plan de visibilité au même moment que sa demande de financement. Les éléments mentionnés dans le présent Guide représentent la base de visibilité exigée. Cela dit, toute offre supplémentaire sera considérée positivement dans l'évaluation des demandes d'aide financière.

Des modalités spécifiques additionnelles pourraient être prévues dans l'Entente de financement en fonction de l'aide financière ou des services accordés

Lorsqu'applicable, l'organisme doit préciser que la Chambre n'est pas responsable du contenu, ce dernier relevant de la responsabilité de l'auteur (voir annexe A).

#### VISIBILITÉ DE BASE

**La présente base de visibilité s'applique à tous les partenaires, peut importe le volet de financement. Son application doit être raisonnable et adaptée selon la nature de l'activité ou de la publication. En cas de doute, n'hésitez pas à communiquer avec la Chambre.**

##### Sur tous les moyens de communications liés aux activités financées :

- Apposer le logo de la Chambre selon ses normes graphiques (voir annexe B)
- Intégrer la mention de la collaboration et de la mission de la Chambre (voir annexe A)
- Mettre en avant l'expertise liée à la profession notariale et à la justice préventive au sein du contenu (voir annexe A)
- La Chambre s'attend à ce que le terme « notaire » soit utilisé et mis en évidence et qu'il ne soit pas sous-entendu dans le terme plus large de « juriste ». Même si le notaire est membre de la communauté juridique, le notariat est une profession à part entière et tout projet soumis est tenu de mentionner ses impacts positifs sur la communauté notariale.
- Une place importante doit être accordée à la profession notariale dans toutes les circonstances où l'on vise à satisfaire un besoin juridique ou à expliquer des notions de droit.

#### De plus, certaines exigences s'appliquent pour les moyens suivants :

##### Relations de presse

- Possibilité d'insérer un communiqué de presse (unique ou insertion d'une citation) à la pochette de presse
- Inviter un représentant de la CNQ pour une prise de parole aux conférences de presse ou points de presse du partenaire
- Fournir des photos, en version électronique, des activités de presse et autres activités liées à la nature du projet ou de l'organisme afin de permettre à la CNQ d'en faire la promotion.

##### Site Internet du partenaire

- Sur le site (page d'accueil pour le volet Soutien à la mission, page du projet pour le volet Projets d'impact), intégrer le logo de la CNQ et intégrer un hyperlien vers le [www.cnq.org](http://www.cnq.org).
- Intégrer une mention publicitaire faisant la promotion de la justice préventive ainsi qu'un hyperlien vers l'outil TROUVER UN NOTAIRE du site Web de la Chambre (voir annexe A).

##### Médias sociaux, infolettres

- Programmer des publications faisant la promotion du projet ou du partenariat
- Produire du contenu et identifier (« tag ») la Chambre lors de la diffusion du contenu, celui-ci devant être préalablement approuvé par la Chambre

##### Publicité dans les médias

- Possibilité d'intégrer la mention du partenariat dans toutes les publicités réalisées pour l'organisme ou le projet (quotidiens, hebdomadaires, télévision, radio, Internet, affichage, etc.), après discussion avec la Chambre.

## VISIBILITÉ SPÉCIFIQUE SELON LE TYPE D'ACTIVITÉS FINANÇÉES

En plus de la visibilité de base

**Recherche scientifique et Publications juridiques (y compris la doctrine et l'édition de livres)**

- Production d'un article de vulgarisation court pour diffusion dans un média ou une publication de la Chambre.
- L'aide apportée par la Chambre sera indiquée dans toute diffusion des résultats de la recherche, au début de l'ouvrage, qu'il s'agisse de l'article de doctrine à produire ou de la ou des conférences qui seront éventuellement présentées. Cette mention devra être approuvée par la Chambre avant sa publication.
- Fournir l'accès à la Chambre aux résultats ou statistiques.

**Services, évènements et conférences visant les professionnels et Services et cliniques visant des clientèles ciblées**

- Intégrer des notaires dans l'activité financée (intervenants, présentateurs, conférenciers...)
- Afficher, à la mesure du partenariat, une présence promotionnelle de la CNQ sur place (bannières, écrans, affiches, autre matériel promotionnel...)
- Produire un court article de vulgarisation pour diffusion dans le magazine *Entracte* (format et contenu à déterminer en accord avec la rédactrice en chef)

**Bourses et prix d'excellence**

- Inviter un représentant de la CNQ pour prise de parole lors de la remise ou d'une activité entourant la remise
- Communiquer à la Chambre l'appel de candidatures afin qu'il soit retransmis à nos réseaux

## VISIBILITÉ SUPPLÉMENTAIRE SI LE FINANCEMENT EST DE PLUS DE 100 000 \$

(en sus de ce qui précède)

Le plan de visibilité proposé par le partenaire doit être adapté à la nature de l'action et à la portée géographique (locale, régionale, provinciale) qui détermineront les paramètres entourant la visibilité.

**Une rencontre entre les équipes de communication des partenaires sera prévue lors de l'attribution du financement afin de concevoir des actions de visibilité.**

## 4 Accompagnement de la Chambre

La Chambre souhaite accompagner ses partenaires dans les domaines où elle dispose des compétences ou des ressources, déterminer et exploiter de nouvelles possibilités de rayonnement des activités de votre organisme pouvant déboucher sur diverses initiatives, innovations et améliorations. Une communication en continu entre l'organisme et la Chambre est donc encouragée afin d'y parvenir.

# Notre Legs

Le bilan social d'une profession au service de la population, notamment à travers vos projets!

Aidez-nous à documenter vos réalisations, en nous partageant vos:

- Photos d'activités en lien avec votre projet
- Indicateurs
- Contenus communicationnels



Visitez  
[bilansocial.cnq.org](http://bilansocial.cnq.org)

# ANNEXE A

# Mentions

## EXEMPLES DE PRÉSENTATION DE COLLABORATION

**NOTE: Ne pas apposer le logo de la CNQ sans mention**

**A) Partenaire (LOGO DE LA CNQ)**

**B) Le projet X vous est présenté par ORGANISME X avec le soutien financier du Fonds d'études notariales de La Chambre des Notaires.**

**C) Réalisé grâce à la collaboration financière de (LOGO DE LA CNQ)**

**D) SI LE PROJET EST RÉALISÉ EN COPRODUCTION AVEC LA CNQ:**  
Projet réalisé en collaboration (ou en partenariat) avec le Fonds d'études notariales de La Chambre des Notaires.

**E) MENTION LONGUE LAISSANT LA PLACE LA PRÉSENTATION DE LA CNQ**  
Réalisé grâce à la collaboration financière de (LOGO DE LA CNQ)  
Contribuer à l'excellence de la pratique notariale, encourager l'évolution du droit, promouvoir l'accès à la justice préventive, ce sont toutes des missions de la Chambre. Cela pour répondre à un objectif unique : la protection du public.  
[www.cnq.org](http://www.cnq.org)

**F) AU BESOIN:** Précision \*La Chambre des notaires n'est pas responsable du contenu de ce (guide).

## PRÉSENTATION DE LA CHAMBRE DES NOTAIRES

Contribuer à l'excellence de la pratique notariale, encourager l'évolution du droit, promouvoir l'accès à la justice préventive, sont des missions de la Chambre des notaires ayant pour but de répondre à un seul objectif : la protection du public.

## PRÉSENTATION DE LA PROFESSION LE NOTAIRE: CONSEILLER JURIDIQUE DE PROXIMITÉ

### PRÉSENTATION 1 – version courte

#### JURISTE DE L'ENTENTE

Avec la masse d'informations qui circulent, le notaire est un acteur clé pour aider le public à s'y retrouver, faire de meilleurs choix, protéger son patrimoine, s'assurer que ses volontés seront connues et respectées.

### PRÉSENTATION 2 – version longue

#### SPÉCIALISTE DU DROIT PRÉVENTIF

Juriste de famille et de proximité, le notaire est présent à chaque étape importante de la vie des individus et des entreprises. Ses conseils permettent d'évaluer les implications juridiques d'une décision. Qu'il s'agisse d'un mariage, de l'achat d'une première maison, de la création d'une entreprise ou de sa transmission aux enfants, d'un testament ou d'une entente de séparation, la formation et les connaissances juridiques du notaire aident ses clients dans la prise de décisions éclairées.

Le notaire d'aujourd'hui exerce dans des domaines qui vont bien au-delà des champs d'activité traditionnels.



## ANNEXE B

---

# Normes d'utilisation des logos de la Chambre des notaires

---

- 8 Présentation du logo
- 9 Le logo et ses couleurs
- 10 Format minimum, règles de manipulation du fichier du logo

## Présentation du logo



## Logo de la Chambre des notaires du Québec (hors québec)



Ce logo est utilisé dans les échanges avec des intervenants situés hors Québec, situés hors Québec, **conséquent sur toutes plateformes internet.**

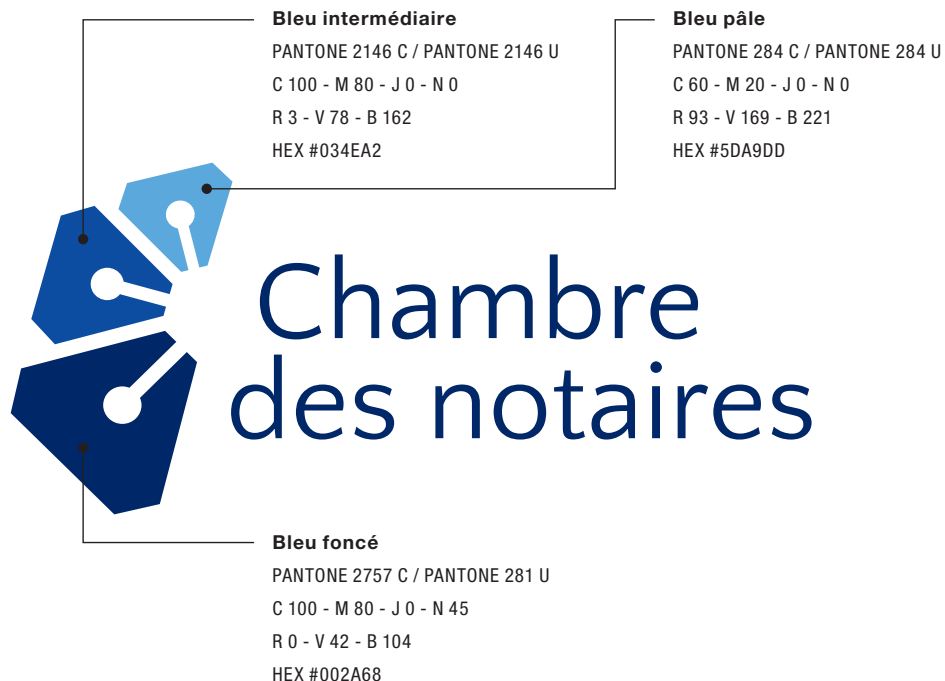


## Le logo et ses couleurs

Le logo de la Chambre des notaires ne change pas et s'utilise toujours de la même façon, y compris pour la version hors Québec.

Le logo en couleur constitue la version officielle du logo à privilégier en tout temps.

Pour faire face à toute possibilité graphique, il existe également un logo en version monochrome et en renversée.



**Bleu intermédiaire**  
PANTONE 2146 C / PANTONE 2146 U  
C 100 - M 80 - J 0 - N 0  
R 3 - V 78 - B 162  
HEX #034EA2

**Bleu pâle**  
PANTONE 284 C / PANTONE 284 U  
C 60 - M 20 - J 0 - N 0  
R 93 - V 169 - B 221  
HEX #5DA9DD

**Bleu foncé**  
PANTONE 2757 C / PANTONE 281 U  
C 100 - M 80 - J 0 - N 45  
R 0 - V 42 - B 104  
HEX #002A68

COULEURS



RENVERSÉ SUR FOND DE COULEUR



NOIR ET BLANC



RENVERSÉ SUR NOIR



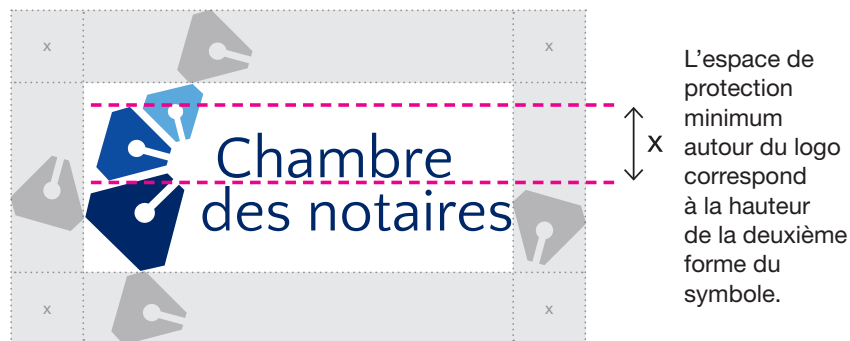
## Format minimum

Pour assurer une lisibilité optimale du logo de la Chambre des notaires, il ne faut jamais utiliser le logo en deçà de 0,5 pouce (1,27 cm) de hauteur.

### FORMAT MINIMUM D'UTILISATION À RESPECTER EN TOUT TEMPS



### ESPACE LIBRE À CONSERVER EN TOUT TEMPS AUTOUR DU LOGO



## Règles de manipulation du fichier du logo

La manipulation du fichier du logo doit être faite avec soin. Il faut toujours l'agrandir ou le rapetisser de façon proportionnelle, en partant des coins.



Toujours modifier la taille du logo en utilisant les coins

### TOUTE MODIFICATION DU LOGO EST INTERDITE

